

MISE EN VALEUR DU SITE HISTORIQUE DE
BEAUBASSIN

LES FAMILLES ACADIENNES SE
PRONONCENT

RAPPORT FINAL
soumis à la FAFA
par son Comité Aviseur

19 décembre 2006

Note du rédacteur:

Ce qui suit est le résultat de discussions, visites et recherches effectuées par les membres du Comité, conformément au mandat que nous avons interprété. Ce Rapport contient également, bien sûr, nos prises de position ainsi que nos recommandations.

Le présent Rapport Final a donné considération au feedback reçu suite à la remise à la Fafa de son Rapport Préliminaire en septembre dernier. N'ayant pas été contesté sur aucun élément de fond, il est donc très semblable au texte du-dit Rapport Préliminaire.

Merci à la Fafa de nous avoir fait confiance sur un mandat de telle importance. Nous vous retournons à présent les défis que posent la diffusion et la promotion de ce Rapport. Et surtout les suivis d'action qui seront jugés dans l'intérêt des familles acadiennes.

Paul-Pierre Bourgeois, porte-parole du Comité

Adresse postale: 104 ch. Grande-Digue / Grande-Digue NB / E4R 4L4

Courriel: paulpierrebougeois@rogers.com

Tél: 506-576-9396

Le Comité :

Pierre Arsenault
Gilles Babin
Louis Bourgeois
Paul-Pierre Bourgeois
Jean-Claude Cormier
Camille Gallant
Jean Gaudet
Gordon Hébert
Alyre Richard
Thelma Richard

Section A

INTRODUCTION

A-1 Création du Comité

A-1.1 Lors de sa réunion du 13 mai 2006, la FAFA a approuvé la proposition de Jean Gaudet à l'effet 1° que la FAFA ouvre un dossier sur le sujet du site historique du village de Beaubassin; et 2° qu'un comité aviseur soit mis sur pied sous le leadership de la famille Bourgeois pour la conseiller en la matière.

A-1.2 Le-dit Comité aviseur n'ayant reçu aucune autre directive spécifique, les représentants de la famille Bourgeois, Louis et Paul-Pierre, se sont donc vus confier un mandat ouvert à leur jugement.

A-2 Composition

A-2.1 Louis et Paul-Pierre se sont entendus pour établir la composition du Comité à au moins cinq membres représentant des familles affiliées à la FAFA et ayant un fort enracinement à Beaubassin. Ces membres furent recrutés par la famille Bourgeois en coopération avec la présidente de la FAFA.

A-2.2 Outre Louis et Paul-Pierre, les personnes qui ont participé aux travaux du Comité incluent Thelma Richard, Jean Gaudet, Pierre Arsénault, Camille Gallant, Alyre Richard, Jean-Claude Cormier, Gilles Babin et Gordon Hébert.

A-3 Mandat

A-3.1 Le Comité s'est défini un mandat détaillé, mais qui se résume aux idées suivantes: a) faire une étude de la situation; b) définir une vision propre aux familles acadiennes; c) recommander des projets de développement pour le site historique acquis par Parcs Canada, ainsi que pour les terres avoisinantes; et d) faire rapport à la FAFA pour actions de suivis.

A-3.2 Le mandat que le Comité s'est donné a reçu l'approbation de la présidente de la FAFA.

A-4 Échéancier

A-4.1 Le Comité s'est défini un échéancier débouchant sur un *Rapport Préliminaire* vers la mi-septembre, et un *Rapport Final* vers la mi-novembre 2006.

A-5 Réunions et représentations

A-5.1 Le Comité a tenu 4 réunions sous la présidence de Louis Bourgeois au cours desquelles il s'est évertué à exécuter son mandat.

A-5.2 Des représentants du Comité ont participé, sur invitation, à une réunion du *Beaubassin Development Committee*, un comité aviseur du Cumberland Regional Economic Development Agency (CREDA) tenue à Amherst le 26 juin 2006.

A-5.3 Des représentants du Comité ont participé, sur invitation, à une visite avec session d'échanges organisée par Parcs Canada dans la région frontalière NB / NÉ le 6 juillet 2006.

A-5.4 Des représentants du Comité ont tenu une rencontre d'échanges avec le gestionnaire des lieux historiques nationaux pour Parcs Canada, Claude DeGrâce.

A-5.5 Le Comité a tenu une rencontre le 27 septembre 2006 à Grande-Digue avec quatre dirigeants de Parcs Canada afin de prendre connaissance du plan de gestion quinquennal élaboré par eux pour la région frontalière. Le Comité en profita pour communiquer son Rapport Préliminaire à ces dirigeants et pour échanger des points de vue quant aux documents produits de part et d'autre.

A-6 Rapport préliminaire / final

A-6.1 Notre Rapport Préliminaire fut soumis à la FAFA dans les échéanciers définis. Le-dit Rapport a reçu la considération des dirigeants de la FAFA ainsi que celle des familles membres de la FAFA. Notre Comité fut informé du feedback offert à notre considération dans la préparation du Rapport Final.

A-6.2 Compte tenu de ce qui précède, et compte tenu d'une situation exceptionnelle de santé du Rédacteur, il ne fut pas jugé nécessaire de réunir le Comité pour arrêter la phase finale du mandat, soit l'écriture du Rapport Final. Le présent texte constitue donc ce-dit Rapport Final qui met un terme à notre mandat.

Section B

BEAUBASSIN: RAPPEL DE LA RÉALITÉ HISTORIQUE

B-1 Un beau bassin nommé « le Beau Bassin»

B-1.1 La Baie Française des cartes acadiennes (actuelle Baie de Fundy) se divise au Cap de Chignectou, la fraction Nord-est se rétrécissant en une baie nommée Chignectou. La Baie de Chignectou se divise à nouveau au Cap Maringouin, sa fraction Est étant constituée d'un bassin fort beau qui reçoit les alluvions d'un grand nombre de rivières et de ruisseaux voisinant de jolies collines. Dès le début de la colonisation acadienne, ce plan d'eau fut nommé par Champlain *le Beau Bassin* !

B-1.2 Suite au Grand Dérangement, les britanniques effacèrent ce mot des cartes et rebaptisèrent celui-ci *Cumberland Bassin* en l'honneur d'un noble anglais.

B-2 La seigneurie de Beaubassin

B-2.1 En 1676, un noble de Trois-Rivières, Michel Le Neuf, sieur de La Vallière, se vit octroyer une grande seigneurie sur la largeur de l'isthme traversée par la frontière actuelle du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Il appela sa seigneurie *Beaubassin*.

B-2.2 Le seigneur de Beaubassin devint par la suite Gouverneur de l'Acadie, de sorte que la capitale de l'Acadie fut, pour un temps, située dans cette seigneurie. Toutefois, des conflits avec les habitants de l'endroit, des conflits administratifs et politiques, provoquèrent son départ et l'annulation de la seigneurie.

B-3 La Colonie Bourgeois et le village de Beaubassin

B-3.1 Jacob Bourgeois, chirurgien et commerçant de Port-Royal, avait entrepris dès 1671 l'établissement d'une colonie sur la colline sise entre la rivière Missagouèche et la rivière qui portera bientôt le nom de La Planche. Il y installa plusieurs de ses enfants ainsi que des ouvriers utiles à son projet. L'entreprise vise à mettre à profit l'exploitation des marais salants de la région à des fins agricoles

et d'élevage. Le premier groupement de familles à cet endroit sera connu du nom de *Colonie Bourgeois*.

B-3.2 Suite à l'arrivée du seigneur de Beaubassin sur ce territoire, le petit village original prit graduellement le nom de *Colonie du Beaubassin*, ou encore *Beaubassin* tout court.

B-4 La communauté de Beaubassin: un réseau de hameaux

B-4.1 Avec l'arrivée de nouvelles familles et de nouvelles générations de descendance, l'expansion du village se fit le long des rivières débouchant au bassin dit Beaubassin, à l'entrée du hameau original. Les petits regroupements de familles furent bientôt identifiés d'un nom de hameau, tels La Butte, La Planche, Jolicoeur, Ménoudie, Beauséjour, la butte à Roger, la butte à Buote, Veskok, etc. Tous ces hameaux avaient des liens serrés avec le village original, où se trouvaient leur église, leur cimetière, le quai et autres points d'activités économiques et sociales. Vu de l'extérieur, ce réseau de hameaux constituaient une seule et même communauté, la colonie de Beaubassin.

B-4.2 Il faut reconnaître toutefois que, vers la fin de la période coloniale acadienne, une petite chapelle dédiée à Sainte Anne fut aménagée pour le service occasionnel des habitants les plus éloignés au Tintamarre. De nouvelles communautés commençaient à se noyauter à distance.

B-5 Mort de Beaubassin

B-5.1 Le Traité d'Utrecht en 1713 avait déjà provoqué une déchirure du tissu politique, alors que la fraction Sud de la rivière Missagouèche passait sous administration britannique. La fraction Nord était considérée toujours française par l'administration de la Nouvelle France, bien que cela fut contesté par les Anglais. Dans la pratique du quotidien, les habitants n'en voyaient pas grande différence, toutefois.

B-5.2 C'est en 1750 qu'un grand coup leur fut frappé. Les habitants acadiens du côté anglais furent forcés par l'administration française de brûler leurs demeures ainsi que leur église, et de se déplacer, comme réfugiés, du côté français. Le début de la construction d'une forteresse au hameau de Beauséjour, et le regroupement des réfugiés sur cette colline, entraîna un affaiblissement du nom identitaire traditionnel et un renforcement de celui de Beauséjour. Une chapelle dédiée à Saint Louis y fut aménagée.

B-5.3 Suite aux événements tragiques de 1755, et au traité de 1763, la population acadienne se vit dispersée aux quatre vents et volée de ses biens. Et le beau nom de Beaubassin fut rayé des cartes géographiques, tant anglaises que françaises.

B-6 Précisions

B-6.1 Nous reconnaissons que dans les articles qui précèdent, les descriptions et graphiques peuvent devoir être corrigés ou améliorés par des historiens plus connaissant que nous.

Section C

BEAUBASSIN: LA RÉALITÉ ACTUELLE

C-1 Les noms

C-1.1 Comme on vient de le voir, le nom de Beaubassin fut relégué aux archives de façon définitive dès 1763. Les autorités locales n'ont pas vu, depuis, l'intérêt de lui redonner vie dans aucune circonstance. Ni

la population acadienne, d'ailleurs. N'est-ce pas honteux ?

C-1.2 En réalité, il faut faire quelques exceptions. Une zone au Sud-est du NB a, depuis quelques années, une autorité de planification appelée *Commission d'aménagement régional de Beaubassin*. Sur une partie de ce territoire, un regroupement de communautés (Grand-Barachois, Haute-Aboujagane, St-André-Leblanc, Shemogue...) constitué selon la nouvelle loi sur les municipalités a été créé sous l'appellation de *Communauté rurale de Beaubassin-Est Incorporée*,

C-1.3 Aussi, il y a lieu de souligner que la *Fort Lawrence Society* a éventuellement rajouté le nom de *Beaubassin* en tête de son nom, et intégré le mot *Historical*, en reconnaissance de la réalité historique globale des lieux. Les avantages stratégiques d'un tel geste y étaient aussi pour quelque chose. Et à présent, un *Beaubassin Development Committee* fut créé par la CREDA comme outil de planification.

C-1.4 Par ailleurs, quelques-uns des noms de hameaux et de rivières ont subsisté, quoique sur des prononciations et épellations parfois dérivées: Westcock (Veskok), Maccan (Mécanne), Nappan (Nanpanne), River Hebert (Rivière Hébert), Minoudy (Menoudie), Jolicure (Jolicoeur), Missaguash (Missagouèche), La Planche, Tantramar (Tintamarre), etc.

C-2 Le territoire

C-2.1 Après 1763, le territoire entier devint officiellement britannique sous l'autorité de Halifax. En 1784, toutefois, les Loyalistes obtinrent que la Province of Nova Scotia soit divisée en deux provinces par la création de la Province of New Brunswick, la frontière étant rétablie sur le cours de la rivière Missagouèche. La politique venait ainsi de reconstruire un mur artificiel au travers du cadavre de l'ancien village de Beaubassin.

C-2.2 Deux villes se sont développées de chaque côté de la frontière, sur des collines voisines du hameau central, soit Amherst et Sackville. Des villages agricoles les voisinent. Les marais salants continuent d'être cultivés, protégés par les digues anciennes (bien que l'on n'y voit plus les dizaines de milliers de bêtes qui y paissaient «à l'époque».

C-2.3 Outre les rues et routes rurales, une grande route à 4 voies traverse le territoire dans le sens Nord - Sud.

C-2.4 Un chemin de fer traverse le centre de l'ancien village, creusant même une tranchée inconsidérée en plein dans le cimetière colonial.

C-2.5 Une parcelle de terrain a été acquise depuis longtemps par le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse, sur la colline de Beaubassin, pour y aménager son bureau d'informations touristiques. Une parcelle de terrain (site de la messe champêtre en 2004) est aussi propriété du gouvernement de la N.-É., via son ministère du Transport. Une parcelle de terrain à l'Ouest du bureau d'informations est propriété de la municipalité de Cumberland. Et récemment, le 23 juillet 2004, juste avant le début des activités du 3^e CMA, une parcelle importante de terrain (137 arpents, propriété de John Baxter) fut acquise par Parcs Canada comme lieu historique. Ce terrain est situé du côté Nord de la route Fort Lawrence Road, région du chemin de fer en allant vers la pointe de la colline.

C-3 Précision

C-3.1 Dans le même ordre d'idée qu'en B-6, nous reconnaissons que des historiens / géographes experts pourront contribuer des corrections ou précisions aux articles descriptifs qui précèdent.

Section D

BEAUBASSIN: VERS UNE VISION D'AVENIR

D-1 Une vision commune qui se fait attendre

D-1.1 On ne peut échapper à la constatation que la réalité historique de Beaubassin a été caractérisée par une absence de vision d'avenir de la part des autorités locales, des organismes historiques, etc.

D-1.2 Par ailleurs, certaines initiatives ont été prises à ce jour, mais toujours selon des initiatives individuelles. Aussi, durant les deux dernières années, grâce entre autres aux préparatifs du CMA 2004, aux travaux de CREDA et à ceux de Parcs Canada, une prise de conscience du besoin d'une vision commune semble se dessiner dans les sphères légitimes, capables d'agir.

D-2 Initiatives passées

D-2.1 En 1931, la Commission des sites historiques nationaux avait installé près de la route Fort Lawrence Road, en face d'où fut construit le fort du même nom, une stèle de pierres avec un plaque de bronze rappelant l'existence passée de cet abri militaire. Une mention est faite de la fondation de la colonie acadienne par Jacques Bourgeois.

D-2.2 La *Fort Lawrence Society* s'était donné comme projet de reconstruire le Fort Lawrence, à quelque distance de son lieu original sur le terrain de la municipalité, c'est-à-dire à l'arrière du bureau touristique. Ce projet, développé au stade des levées de terre, s'est effondré de lui-même et les levées de terre furent rasées en vue des activités de 2004.

D-2.3 Devenue la *Beaubassin - Fort Lawrence Historical Society*, cet organisme a développé sur papier un projet de reconstitution d'un village colonial acadien sur le même terrain. Ceci visait à reproduire les divers types de maisons et de bâtiments de l'époque coloniale, et bien sûr d'en faire une attraction touristique. Ce projet, qui demande beaucoup de sous, a été mis au frais, la-dite société historique étant elle-même paralysée par des conflits entre ses membres. Toutefois, il importe de signaler qu'une première maison fut partiellement réalisée grâce à des subventions gouvernementales, et dans l'espoir d'une dédicace à la famille Bourgeois dans le cadre du CMA 2004. Certaines normes de construction n'ayant pas été respectées, la maison fut mise au rancart.

D-2.4 Cette même société historique a fait installer une stèle près du bureau touristique où l'on retrouve les noms des habitants adultes de la colline en 1750.

D-2.5 Lors du CMA 2004, le nom de Beaubassin fut ramené à la vie dans certaines documentations. Plusieurs familles (Arsenault, Babineau, Bourgeois, Cormier, Gauvin et Henri(e)(y), Haché-Gallant, Hébert) tinrent leurs «Retrouvailles» à Amherst et sur la colline du Beaubassin original, mettant l'accent sur l'aspect historique du lieu. Une messe champêtre y fut célébrée (la première depuis 1750). La cloche de l'église des lieux y fut ramenée pour sonner une fois de plus l'Angélus et l'appel à la messe. Une grande croix de bois en marquait le site, une croix toujours présente à ce jour, et même éclairée le soir.

D-3 CREDA

D-3.1 La *Cumberland Regional Economic Development Agency* est devenue l'agence régionale la plus engagée à coordonner des initiatives et à enclencher des projets de développement mettant en valeur

l'histoire de Beaubassin. Cette agence, dont la mission première est de nature économique, a démontré que ses membres ont à coeur des projets qui mettront en valeur la réalité historique de Beaubassin. Son *Beaubassin Development Committee* est à l'oeuvre dans le sens de cette vision des choses.

D-4 Parcs Canada

D-4.1 Outre la stèle mentionnée en D-2.1, l'agence nationale de protection des sites historiques s'était affairée surtout, dans la région, à faire revivre le Fort Beauséjour - Fort Cumberland.

D-4.2 Finalement, en 2004, une annonce fut faite à l'effet qu'une ferme sur la colline du village original de Beaubassin avait été achetée en vue d'en faire un site historique protégé.

D-4.3 Le bureau régional est présentement en voie de terminer un plan de gestion pour plusieurs années à venir. L'administrateur Claude DeGrâce a fait montre d'un grand intérêt à impliquer autant de «joueurs» communautaires intéressés que possible dans l'identification de besoins, d'aspirations ou de projets.

D-5 La société acadienne

D-5.1 Jusqu'ici, la société acadienne a misé principalement sur les sites de Grand-Pré et de Louisbourg pour mettre en valeur son histoire. Un peu aussi à Memramcook, au Monument Lefebvre, puis récemment, à l'Île Sainte-Croix. (À rappeler que ces initiatives ne peuvent être que partiellement attribuées à la société acadienne.)

D-5.2 Une quantité de monuments dits de *L'Odysée acadienne* sont installés à divers endroits d'importance historique depuis 2005. Ces monuments visent à préserver le souvenir des déportations et migrations acadiennes entre 1755 et 1816. Le site du village de Beaubassin fait partie de la liste des sites considérés.

D-5.3 Bien entendu, une foule de sociétés historiques, de créations artistiques, de musées, de centres de documentation, etc..., ont vu le jour et mettent en lumière divers souvenirs du passé. Malheureusement, le site majeur que fut Beaubassin est resté un enfant pauvre de la mise en valeur de nos souvenirs les plus marquants.

D-6 La Fafa

D-6.1 Voici que la Fafa, lors de sa réunion du 13 mai 2006, s'est donné un «dossier Beaubassin» et a mis sur pied un Comité aviseur en vue de mettre les intérêts des familles acadiennes de l'avant face à tout projet de développement à Beaubassin par Parcs Canada ou autres agences. Le présent rapport vise cet objectif.

Section E

VISION PROPOSÉE

E-1 Éléments essentiels du point de vue des familles acadiennes

E-1.1 Pour notre Comité, il n'y a pas d'indécisions. Beaubassin est un site historique pour avoir été le lieu d'habitation des ancêtres dans le cas de la plupart des familles acadiennes qui vivent présentement aux provinces maritimes. Ceci est également vrai pour une grande partie des descendants éparpillés en Louisiane et ailleurs en Amérique du Nord; même en France.

E-1.2 Ces ancêtres furent les premiers à établir une communauté humaine à cet endroit. Ils constituèrent l'une des colonies les plus nombreuses et les plus prospères de l'histoire acadienne. Beaubassin fut, par ailleurs, le lieu où débuta le développement de l'agriculture maraîchère et de l'élevage comme moteur économique majeur du pays d'Acadie. Les grands prés du Bassin des Mines, de Chipoudie et d'ailleurs suivirent sur ce modèle.

E-1.3 Ce fut le lieu où débuta, dans les faits, la malheureuse tragédie du Grand Dérangement.

E-1.4 Nous affirmons donc que Beaubassin doit être reconnu comme un morceau important du tissu historique de la fondation du Canada. Un territoire quelconque de l'ancien village doit être préservé et mis en valeur pour que la descendance puisse aller reprendre contact avec son passé, s'y recueillir et s'y instruire.

E-2 Valeurs acceptables pour les familles acadiennes

E-2.1 Nous sommes conscients que la présence de forts militaires et d'actions militaires sont également des éléments qui ont marqué l'histoire des lieux. Et surtout, qui ont affecté considérablement le vécu des habitants qui en subirent les contre-coups. Comme descendants de ces ancêtres, c'est cette dernière considération qui prime à nos yeux.

E-2.2 Nous reconnaissons la disposition temporaire d'une seigneurie sur le territoire, ainsi que l'assignation du sieur de Beaubassin comme lieutenant-gouverneur de l'Acadie, mettant de la sorte, pour quelque temps, le siège du gouvernement à Beaubassin.

E-2.3 Nous affirmons que la période coloniale acadienne fait partie intégrante de l'histoire des habitants actuels des lieux. Nonobstant la destruction et la reconstruction, les deux histoires se complémentent.

E-2.4 Nous acceptons que tout projet de développement et toute stratégie promotionnelle puisse assurer des retombées économiques pour la région, dans la mesure où le caractère historique et parfois sacré des lieux soit respecté.

E-3 Énoncé de vision propre à la FAFA

Nous RECOMMANDONS les éléments suivants comme devant faire partie de l'énoncé d'une vision propre aux familles acadiennes:

E-3.1 Le site d'implantation de la colonie Bourgeois, devenue Beaubassin, est une réalité historique de grande importance pour les descendants des pionniers de la colonie, de même que pour l'histoire de l'Acadie, pour celle de la région frontalière NB - NÉ, et pour celle du Canada.

E-3.2 La région qui englobe tous les hameaux de l'époque coloniale liés au village central (rayon ± 10 km autour de l'église) est considérée comme la colonie historique de Beaubassin.

E-3.3 La définition administrative (1713 - 1755, puis de 1784 à aujourd'hui) d'une frontière territoriale au travers de Beaubassin ne doit limiter en rien la définition d'une communauté unifiée que fut le Beaubassin colonial.

E-3.4 Les familles descendantes des pionniers ou des générations d'habitants qui leur succédèrent à Beaubassin conservent une certaine «propriété morale» des lieux.

E-3.5 Les terrains devenus propriétés privées doivent être respectés comme tel. Par ailleurs des moyens

doivent être trouvés pour faciliter un accès raisonnable à ces propriétés sur des motifs patrimoniaux.

E-3.6 Les parcelles de terres devenues propriétés publiques doivent être mises en valeur pour expliquer la signification historique des lieux et pour en permettre l'accès aux descendants acadiens ainsi qu'aux visiteurs intéressés.

E-3.7 Ces terrains devenus propriétés publiques (municipalité de Cumberland, gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Parcs Canada) doivent permettre le développement de projets de valorisation historique selon une stratégie de coopération avec leurs partenaires légitimes. Ce qui inclut évidemment les familles acadiennes individuelles, de même que la société acadienne en général.

E-3.8 Les terrains spécifiques où se tenaient l'église et le cimetière sont considérés comme des lieux sacrés pour le peuple acadien.

E-3.9 Les-dits lieux sacrés doivent être protégés et revalorisés conformément à cette personnalité particulière. Cela doit évidemment primer sur la présence subséquente (1750 à 1755) du bastion militaire de Fort Lawrence, installé à peu près au même endroit.

E-3.10 Tous les projets spécifiques de développement des lieux historiques doivent en assurer un accès respectueux et la possibilité de s'instruire, tout en conservant un environnement champêtre de même caractère que la période évoquée.

Section F

LES PROJETS CONCRETS DE DÉVELOPPEMENT RECOMMANDÉS

F-1 Base d'observation

F-1.1 L'un des besoins des visiteurs de ces lieux consiste en la possibilité d'en apercevoir les points principaux et de pouvoir les interpréter.

Nous recommandons donc qu'un aménagement approprié soit construit de sorte que les visiteurs puissent disposer d'un endroit stratégique d'où apercevoir le panorama de la région. Ceci doit être accompagné de plaques historico-géographiques explicatives.

DISCUSSION

Le projet particulier d'une plate-forme d'observation (*look off platform*), tel qu'avancé par le *Beaubassin Development Committee*, nous apparaît tout-à-fait conforme à cet objectif et reçoit notre encouragement. Cela serait situé sur le terrain de la Municipalité de Cumberland, au sommet de la colline et à proximité du bureau touristique.

Une autre possibilité qui pourrait convenir, ou préférablement s'ajouter au même endroit, serait l'érection d'une tour d'observation du type que l'on retrouve à l'entrée du *Pays de la Sagouine*. Ceci permettrait d'augmenter encore davantage la portée visuelle des points à observer.

F-2 Sentiers

F-2.1 Un deuxième besoin des visiteurs, particulièrement ceux qui se réclament des anciens habitants, a trait au contact physique des terres ancestrales.

Nous recommandons qu'un réseau de sentiers pédestres soit aménagé sur les terres ancestrales.

DISCUSSION

Bien sûr, on ne peut permettre à quiconque d'errer sans réglementations sur les terres privées ou publiques. Mais, compte tenu de limites claires et raisonnables, les terres de propriété publique devraient définitivement être mises à disposition pour répondre à ce besoin.

Nous pensons que le moyen idéal pour accomplir ceci réside dans l'aménagement de sentiers pédestres contrôlés. Ces sentiers devraient être accompagnés de plaques informatives, de nature administrative et de nature historique. Un sentier pourrait être aménagé depuis le bureau touristique (ou la plate-forme d'observation) jusqu'au site de l'ancienne église en longeant la route Fort Lawrence Road. De ce point, un court sentier menerait au site de l'ancien cimetière. De là, un sentier suivrait de près la voie ferrée actuelle pour mener jusqu'aux digues. Un sentier pourrait aussi être aménagé sur cette digue en direction Ouest, jusqu'à la limite des terres achetées par Parcs Canada. Cela nous apparaît comme le minimum à court terme pour ce type de développement.

À plus long terme, nous pensons qu'il serait désirable d'aménager une passerelle piétonne sur la rivière Missagouèche et de prolonger le sentier jusqu'au Fort Beauséjour. Aussi, nous pensons qu'il serait possible et désirable de prolonger un réseau de sentiers sur l'ensemble des digues de la région, menant ainsi aux lieux d'habitation des ancêtres par tous les hameaux de la colonie de l'époque.

Tout ceci devrait être planifié de sorte que les visiteurs auraient des choix de circuits pédestres de différentes longueurs et inter-reliés. Ceci nous semble très important pour le succès de son utilisation.

Un concept plus élargi encore ferait rejoindre ce réseau de sentiers à ceux de *Canards illimités* et à ceux des sentiers trans-canadiens. Tous ces projets requerront évidemment la coopération de plusieurs partenaires.

F-3 Sites «sacrés»

F-3.1 Tel qu'indiqué précédemment, nous considérons le site de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, ainsi que le site du cimetière colonial, comme des sites sacrés pour notre peuple.

Nous recommandons que Parcs Canada soit approché pour assurer cette reconnaissance et cette désignation.

DISCUSSION

Ceci peut sembler à première vue purement symbolique. Cependant, une telle désignation nous apparaît comme incontournable pour justifier la suite des choses.

F-3.2 Malheureusement, ces sites ont été bafoués par l'histoire. Celui de l'église, semble-t-il, fut pour un temps celui du Fort Lawrence, remplacé de nos jours par une grange. Celui du cimetière fut blessé violemment par une profonde tranchée pour faire passage aux trains du Canadien National. Emportant par le fait même bon nombre de tombeaux avec les restes des pionniers.

Nous recommandons que le bâtiment agricole devenu propriété de Parcs Canada soit démoli et le terrain rasé, tout en portant attention de ne pas nuire aux fouilles éventuelles.

Nous recommandons également que des démarches soient entreprises auprès du Canadien National pour que cette agence semi-publique 1) reconnaisse son tort; 2) s'engage à dévier la section de voie ferrée qui traverse le cimetière; 3) s'engage à restaurer le terrain du-dit cimetière.

DISCUSSION

Nous reconnaissons que cette dernière recommandation a un impact majeur et sera difficile à actualiser. Toutefois, elle devrait, à nos yeux, être clairement affirmée et poursuivie. Même que le CN pourrait bien, en dessinant un nouveau tracé, concéder le pont actuel sur la rivière Missagouèche à l'avantage du réseau de sentiers pédestres.

Nous pensons aussi que le CN devrait concéder par la suite à Parcs Canada la lisière de terrain lui appartenant au travers de la colline de Beaubassin.

F-4 Centre d'accueil

F-4.1 Nous pensons qu'un centre d'accueil approprié est essentiel aux fins de recevoir les visiteurs de façon adéquate, de les orienter et de les instruire.

Nous recommandons que ceci soit inclus dans le plan global de développement des terrains de Parcs Canada.

DISCUSSION

Encore ici, nous reconnaissons que ceci est ambitieux et que des fonds importants devront être trouvés.

Nous favorisons un site avoisinant celui de l'ancienne église comme l'endroit le plus approprié. L'architecture pourrait évoquer de quelque façon une apparence de façade d'église ancienne.

Il va de soi que des renseignements historiques, exprimés par divers media, seraient exploités par ce centre, y compris par des ressources humaines.

F-4.2 Étant conscients que Parcs Canada n'envisage pas la construction et l'opération d'un tel centre dans un avenir proche, nous pensons qu'une alternative à ceci devrait être considérée. CREDA pourrait être l'agence la mieux placée pour rencontrer à court terme ce besoin.

Dans la mesure où Parcs Canada n'a pas dans son plan de gestion un projet de Centre d'Accueil, nous recommandons que soit appuyé un projet de construction et d'opération d'un Centre d'Accueil par une agence crédible, avec le soutien de CREDA, qui pourrait avantageusement se situer près du Bureau touristique actuel, en direction Ouest.

F-4.3 La cloche qui résonnait aux oreilles des pionniers sur cette colline est toujours en existence et préservée sous les soins du musée au Fort Beauséjour.

Nous recommandons le retour éventuel et permanent de la cloche de Beaubassin dès que le Centre évoqué en article précédent aura été construit. Une mise sous protection et une mise en valeur de la cloche devront faire partie de l'architecture et de la gestion du centre.

F-5 Fouilles archéologiques

F-5.1 Il nous semble essentiel que des fouilles archéologiques professionnelles soient entreprises pour situer, en premier lieu, le site précis de l'ancienne église et celui du cimetière. Et par la suite, également, les sites prometteurs de découvertes de vestiges historiques de l'ancien village.

Nous recommandons donc que des fouilles archéologiques soient entreprises dans les plus courts délais possibles, permettant de situer précisément ces lieux.

DISCUSSION

Bien entendu, c'est à Parcs Canada d'autoriser et de superviser de telles fouilles. Un partenariat avec une université qui a un tel programme serait de mise.

F-5.2 Toute l'histoire de la communauté coloniale doit être fouillée également dans les archives, mise à jour et publiée de toutes les façons possibles.

Nous recommandons au CEA, à la SHA et autres sociétés historiques de la région de mettre Beaubassin dans leur liste de dossiers à prioriser.

F-6 Aménagement au cimetière des pionniers

F-6.1 Une fois son périmètre identifié, le cimetière des pionniers devrait devenir visuellement identifiable.

Nous recommandons qu'une clôture de pierre, telle qu'il était de pratique courante à l'époque, soit aménagée tout autour du site du cimetière. Y inclus, bien sûr, une entrée digne et sécurisée.

F-6.2 Déjà, sans attendre la déviation souhaitée du chemin de fer, le terrain devrait recevoir une attention soignée et respectueuse.

Nous recommandons qu'un nivellement propre et gazonné soit fait sur l'ensemble du terrain.

DISCUSSION

En attendant la déviation souhaitée, une petite clôture temporaire de protection serait installée le long de la voie ferrée. L'accès public serait alors réservé à la fraction Est du cimetière.

F-6.3 Il nous apparaît essentiel qu'un plan de développement inclue un témoignage approprié aux cendres des ancêtres qui y furent enterrés.

Nous recommandons qu'un monument commémoratif majeur soit installé sur le site à la mémoire des défunts.

DISCUSSION

Ceci pourrait prendre la forme d'une grande pierre tombale avec tous les noms connus. Ou encore, si ces noms sont plutôt étalés dans le centre d'accueil, alors ce serait un monument symbolique.

Ce projet spécifique devrait faire l'objet d'un concours d'artiste et être pris en charge par l'ensemble des familles que choisirait de solliciter la FAFA ou la SNA.

Il nous semble aussi qu'une croix bien visible doit faire partie quelque part de ce monument.

F-7 Autres monuments

F-7.1 Au-delà d'un monument dans le cimetière, ou d'une plaque dans le centre d'accueil où pourrait être lue la liste des noms des habitants pré-1755, certaines familles pourraient vouloir installer un monument quelconque à la mémoire de leur ancêtre sorti de France (ou d'ailleurs). Pour le moins, une plaque qui situerait davantage son époque, sa famille, son métier...

Nous recommandons qu'une politique soit définie permettant et encadrant une telle pratique.

DISCUSSION

Ceci serait sans doute facilité en réservant un morceau de terrain commun et en partageant des supports communs.

Avec permission des propriétaires actuels, des plaques simples pourraient être installées le long des digues en face des terres ancestrales connues.

F-7.2 Il nous apparaît essentiel également qu'un monument spécial soit érigé à la mémoire de Jacob Bourgeois, en sa qualité de fondateur historique de la colonie.

Nous recommandons donc qu'un projet conjoint des familles acadiennes en général et de la famille Bourgeois en particulier soit développé en vue de l'érection d'un monument digne de la mémoire du pionnier fondateur de Beaubassin.

DISCUSSION

Ceci est déjà un projet de l'Association des Bourgeois de Descendance Acadienne. Celle-ci a d'ailleurs placé une plaque commémorative devant le bureau touristique à l'occasion de sa Retrouvaille 2004. Mais toutes les familles visées par l'endroit, de même que tous les organismes qui se réclament de l'histoire de la colonie, seraient

des partenaires légitimes dans un tel projet qui pourrait alors prendre l'envergure que mérite le fondateur.

F-7.3 Il nous semble légitime que d'autres monuments puissent trouver place quelque part dans les environs.

Nous recommandons qu'une politique soit établie permettant et encadrant une telle pratique.

DISCUSSION

Par exemple, un monument simple pourrait évoquer la présence du Fort Lawrence (l'information historique se trouvant proprement dans le centre d'accueil ainsi qu'au Fort Beauséjour). Et encore, en mémoire du Lieutenant gouverneur Michel Leneuf, sur sa colline d'habitation. Peut-être aussi à l'ensemble des missionnaires qui ont desservi les besoins religieux des habitants.

F-7.4 Quant à l'installation d'une copie de la série de monuments dits de "L'Odysée acadienne" (évoquée en D-5.2), nous pensons que cela entre tout-à-fait dans la vision que nous entretenons des lieux.

Nous recommandons donc que ce projet soit retenu dans le plan global de développement du site historique.

DISCUSSION

Nous voyons comme acceptable qu'un tel monument soit situé à proximité du bureau touristique, et donc sur le terrain appartenant au comté de Cumberland. Ceci serait déjà un premier pôle d'attraction pour les visiteurs qui s'arrêteront au bureau et qui sont généralement curieux d'aller lire les renseignements affichés sur de tels monuments.

F-7.5 Pour ce qui est de la grande croix de bois installée en 2004 sur la colline du site de la messe, nous pensons que celle-ci a une fonction utile et peut très bien rester là en permanence.

Nous recommandons que des suivis soient faits pour assurer la permanence de la grande croix à son emplacement actuel, et que celle-ci continue d'être éclairée.

F-8 Reconstitutions

F-8.1 Le projet avorté d'une reconstitution du Fort Lawrence ne devrait pas, à notre point de vue, être repris. Nous pensons qu'il prendrait une importance physique bien au-delà de son importance historique, considérant qu'il ne fut en somme qu'un abri militaire pendant cinq années, où il n'y eut jamais d'engagements militaires, et qui fut abandonné au profit du Fort Beauséjour dès la reddition des Français. En comparaison à l'importance des trois générations d'habitants qui commencèrent à construire ce coin de pays, cela ne fait pas le poids.

Nous recommandons donc qu'aucun projet de reconstitution du Fort Lawrence ne soit appuyé.

F-8.2 Par ailleurs, le projet avorté de reconstitution d'un village colonial acadien, mettant l'accent sur les divers types de bâtiments d'époque, nous apparaît comme ayant un potentiel désirable.

Nous recommandons que la FFA appuie en principe le concept d'un éventuel projet de reconstitution d'un village colonial acadien.

F-9 Activités

F-9.1 Dans un avenir quelconque, nous verrions d'un bon oeil la reprise de la vie artisanale des

ancêtres dans un contexte de village historique à vocation touristique, tel qu'évoqué à l'article précédent. Ceci pourrait déjà être entamé lors de festivités annuelles à organiser.

Nous recommandons qu'un comité de coordination d'une telle festivité soit créé sous l'égide de CREDA .

F-9.2 Nous pensons qu'il serait d'initiative méritoire de reprendre périodiquement la tenue d'une célébration quelconque sur le lieu de la messe champêtre qui fut dite le 14 août 2004.

Nous recommandons que les autorités ecclésiastiques et autres partenaires potentiels soient approchées afin d'établir une convention à ce sujet.

DISCUSSION

Ceci pourrait prendre une symbolique spéciale, tel la bénédiction des récoltes.

La paroisse d'époque étant sous le patronat de Notre-Dame-de-l'Assomption, la date précise ou approximative du 15 août devrait être considérée.

Des groupes intéressés, tels les Chevaliers de Colomb, devraient être impliqués dans le projet.

F-9.3 Nous pensons que des activités à caractère théâtral, musical ou cérémonial relatif à l'histoire de Beaubassin devraient être créées et pourraient trouver là (ou même à d'autres endroits de la région) un site approprié.

Nous recommandons que la FAFA identifie des interlocuteurs utiles à qui recommander des actions de suivis dans ce sens.

F-10 Promotion

F-10.1 Les ministères du Tourisme des deux provinces peuvent contribuer beaucoup à une reconnaissance de ces lieux historiques.

Nous recommandons aux-dits ministères de donner bonne visibilité au site historique de Beaubassin dans leur stratégie promotionnelle.

F-10.2 Les villes d'Amherst et de Sackville peuvent également apporter une contribution utile.

Nous recommandons que ces deux villes adoptent une politique favorable à la valorisation du patrimoine colonial acadien.

F-10.3 Les ministères du Transport des deux provinces ont des responsabilités relatives à l'affichage, au nom des routes.

Nous recommandons que les-dits ministères préparent et installent des panneaux routiers appropriés pour informer les passants et pour orienter les visiteurs.

F-10.4 Le ministère du Transport de la NÉ est responsable d'identifier les routes publiques.

Nous recommandons à ce ministère de renommer selon une terminologie plus respectueuse la section du «Fort Lawrence Road» qui s'étend depuis la TC jusqu'à sa limite en direction ouest. Par exemple: «Chemin des Pionniers / Pioneers Road» Ou encore «Chemin de l'Église de Beaubassin /

Beaubassin Church Road».

F-10.5 Les organismes acadiens peuvent aussi contribuer des efforts promotionnels.

Nous recommandons aux organismes acadiens de se reconnaître une responsabilité à ce chapitre, et de se donner des moyens pour faire découvrir et valoriser à sa juste valeur la réalité historique que fut Beaubassin.

F-10.6 Il nous apparaît important que des symboles propres à Beaubassin soient créés et adoptés.

Nous recommandons que la SNA prenne l'initiative de mener un tel projet à bon port.

Section G

PARTENARIATS ET STRATÉGIES

G-1 Vision commune

G-1.1 Il nous apparaît essentiel qu'une démarche soit menée auprès de tous les partenaires légitimes pour faire en sorte qu'une vision commune de l'exploitation historique des lieux soit définie.

G-1.2 Nous sommes conscients et appréciatifs que Parcs Canada a pris des initiatives en ce sens et considérons que Parcs Canada est l'organisme le plus approprié pour mener ce leadership.

G-2 Coopération

G-2.1 Il est évident que, déjà avec plusieurs «joueurs» publiques ayant propriété sur des parcelles de terre connexes, il importe d'approcher tout projet de développement en bonne coopération. À ceux-ci s'ajoutent d'autres partenaires légitimes tels les organismes acadiens, les familles acadiennes, les organismes historiques, les organismes civils, etc.

G-2.2 Avec une vision commune de définie, et en respectant la personnalité de chacun des partenaires, il semblerait que ceci assurerait la mise en lumière des besoins de chacun, sans pour autant empêcher l'avancée de projets spécifiques.

G-3 Partenaires

G-3.1 Nous voyons Parcs Canada comme un partenaire clé dans la stratégie de développement d'un plan d'ensemble et dans le rôle de coordonnateur des efforts de coopération, ce que cette agence s'est déjà résolument mise à faire, heureusement.

G-3.2 Nous voyons un rôle très important de CREDA, non seulement dans la définition de certains projets spécifiques pour le terrain qui lui appartient, mais aussi et surtout pour sa capacité de faciliter l'accès aux diverses ressources nécessaires à la réalisation de bien d'autres projets.

G-3.3 Nous pensons que la Fédération des Associations de Familles Acadiennes doit jouer un rôle essentiel dans la représentation des intérêts des familles acadiennes. Aussi, il nous apparaît impensable que la Société Nationale de l'Acadie, ainsi que ses composantes territoriale (la SAANB, la FANE, la SSTA), le Centre d'Études Acadiennes et les autres organismes représentatifs de l'Acadie (dont la CAFA louisianaise, ainsi que des contacts aux Îles-de-la-Madeleine et à St-Pierre et Miquelon) ne soient partie prenante de cet effort.

G-3.4 Au-delà d'un rôle de garant moral que doivent jouer les organismes acadiens, des démarches concrètes devront également être entreprises, soit de recherches, de promotion, et même d'appuis financiers pour que la planification retenue puisse aboutir.

G-3.5 Nous considérons que bien d'autres partenaires occasionnels seront d'importance capitale pour favoriser des projets particuliers. C'est le cas notamment des conseils municipaux de la région, des politiciens, du clergé, des fonctionnaires de divers ministères, des associations historiques et artisanales, Canards Illimités, etc.

G-3.7 Nous considérons qu'il y aurait lieu de créer un organisme ou une fondation quelconque du genre de celui créé pour le site de Grand-Pré. Celui-ci verrait à coordonner les efforts de financement des projets approuvés.

Section H

CONCLUSION

H-1.1 Voilà ! Nous avons oeuvré avec enthousiasme et conviction à la poursuite du mandat que nous considérons à présent complété.

H-1.2 Il va de soi que nous n'avons pas tenté de préciser tous les détails, tous les partenaires visés, toutes les stratégies et tous les échéanciers des projets recommandés. Cela nous semblait autant impossible qu'indésirable. Beaucoup de salive devra être investie pour mener à bien chacun de ceux-ci.

H-1.3 Nous osons croire, toutefois, que nos efforts auront été utiles à la réflexion qui s'impose. Merci encore une fois à la FAFA pour sa confiance. De même, notre reconnaissance envers toutes les agences qui appuieront les grandes lignes de notre Rapport.

H-1.4 Nous souhaitons que des fonds seront trouvés permettant la traduction de ce Rapport, et donnant ainsi un accès plus répandu de notre réflexion auprès de tous les partenaires potentiels.